

**Conseil municipal
du
20 janvier 2010

Compte rendu**

L'an deux mille dix, le vingt janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRE, Maire, Vice-Président du Conseil Général.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARRE, Christian OURMIERES, Nessrine MENHAOUARA, Pierre BORDAS, Florelle PRIO, Gérard CARON, Consuelo FERNANDEZ, Claude LAUNAY, Patricia JAOUEN, Philippe NGWETTE, Adjoints

Mesdames et Messieurs, Jackie CHERIN, Martine COURBEZ, Marie-Christine PASQUET-GRELET, Marie-Lucile FAYE, Jocelyne CHASSAING, Idriss BROUKSY (à partir du dossier 1), Patrick BREUNEVAL, Philippe CLOTEAUX, Martin LOLO, Raymond AYIVI, Catherine PINARD, Farid BERKANE, Marie FERRATY, François DEMEULENAERE, Laïla TELLI, Alain KABULO, Marjorie NOËL, Josette RIGAUT, Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Arnaud GIBERT, Jean-Paul LEGRAND, Lionel HOUSSAYE, Maryvonne GARS, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Cappelli à donné pouvoir à Mme Noël

La secrétaire de séance :

Mme Marjorie NOËL

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de son mandat de conseillère municipale de Mme Sumeyye Haciislamzade. Celle-ci est désormais remplacée, comme le veulent les textes, par Mme Maryvonne Gars.

Le conseil municipal approuve d'abord, à l'unanimité des présents, le compte rendu de sa séance du 2 décembre dernier.

M. le Maire informe l'assemblée que, suite au drame vécu par les Haïtiens, la municipalité a lancé un appel aux dons à l'attention d'associations caritatives agissant en ce domaine (Croix rouge, Secours Populaire et Secours Catholique). 1500 € ont été récoltés le week-end précédent par une collecte sur le marché, qui seront reversés équitablement à ces 3 associations. De plus, le Centre Communal d'Action Sociale versera, un secours en faveur des populations de ce territoire meurtri par cette catastrophe.

Dossier 1 – Budget primitif 2010

Sur le rapport de M. le Maire,

La préparation du budget annuel 2010 de la ville est engagée depuis le 1^{er} semestre 2009, via les démarches de concertation associant les élus, la population bezonnaise et les services municipaux. Dans le cadre des orientations fixées par le Conseil Municipal du 2 décembre 2009, il convient maintenant d'arrêter le document. Comme chaque année, il est rappelé que les inscriptions des dotations annuelles pourront donner lieu à des décisions d'ajustements durant l'année - en mars en 1^{er} lieu, une fois connue l'évolution des bases fiscales et des dotations de l'Etat ; le budget doit aussi s'articuler avec celui de l'agglomération qui prend désormais en charge une part significative des services.

LES COMPOSANTES DU BUDGET

Le budget se prépare dans un contexte d'inquiétude extrêmement forte quant aux marges financières à venir pour l'ensemble des collectivités et leur capacité à maîtriser leurs ressources ; les causes en ont été exposées en détail dans le rapport d'orientations précédemment examiné par le Conseil ; aussi ne sont-elles ici que brièvement rappelées

- les impacts liés à la **suppression de la Taxe Professionnelle**, l'impôt étant remplacé en 2010 par une compensation de l'Etat (on sait d'expérience les pertes que les collectivités subissent dans ces dispositifs) qui a institué même une participation des collectivités et EPCI au plafonnement accordé aux entreprises sur leur valeur ajoutée (mesure que le Sénat avait pourtant rejeté). En 2011, le principal nouvel impôt sera composé d'une cotisation foncière des entreprises et d'une cotisation sur la valeur ajoutée dont le taux sera nationalement fixé, coupant ainsi le lien entre effort fait par le territoire pour accueillir des entreprises et fiscalité. Les entreprises sont les grandes gagnantes de ces mesures (elles acquitteront suivant les estimations 5,7 milliards de moins, soit un gain d'impôt moyen de 22%). Ainsi, les collectivités locales vont être contraintes de reporter sur les ménages les ressources manquantes ou de prendre des mesures radicales sur leurs services publics et leurs investissements dont on sait le rôle essentiel qu'ils jouent pourtant;
- **la réforme territoriale** dont l'un des objectifs est de mettre à bas les partenariats financiers entre collectivités pour là-encore réduire les possibilités de répondre aux besoins sociaux ; elle fait peser un risque de près de 400 000 € sur la section de fonctionnement de la ville et 200 000 € sur le financement de l'investissement (soit 6 points d'impôts !)
- **la modification des bases des impôts locaux sur les ménages** qui inquiète tellement que les pouvoirs publics eux-mêmes semblent envisager une application décalée.
- Enfin, la **Taxe Carbone**, annulée par le Conseil Constitutionnel, créera néanmoins dans sa nouvelle version une nouvelle charge non compensée pour les communes, dont l'impact n'est à ce jour pas mesurable. 50 000 € de crédits sont néanmoins prévus au BP 2010 pour faire face à cette éco taxe (dans le cadre des crédits de chauffage notamment).

Il faut en outre noter que ce budget 2010 intègre de fait les lourdes conséquences sociales de la crise financière internationale, qui s'est notamment traduite sur notre commune par un accroissement de 18% des chômeurs Bezonnais en 2009.

I – Les grandes ressources : Conserver la capacité d'agir malgré la dégradation des dotations et subventions.

- **Conserver un endettement sain et modéré** : il est prévu pour soutenir l'effort d'équipement en 2010 de souscrire 1 250 000 € d'emprunt, soit le même montant que celui inscrit au BP 2009 (puis supprimé au Budget Supplémentaire notamment grâce aux efforts engagés par la ville pour dégager de nouvelles marges de financement). Cet effort de désendettement supplémentaire se traduit sur le Budget 2010 par la baisse sensible de l'annuité de dette à rembourser (3 280 780 € contre 4 380 000 € inscrits au BP 2009). Il faudra néanmoins y ajouter cette année un emprunt relais de 290 000 € « affecté » à la reprise des malfaçons de la piscine Jean Moulin dans l'attente du résultat du contentieux en cours.
- **Prévoir la baisse des allocations de compensation de fiscalité ainsi que la disparition du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la CAF sur des actions éducatives**: au total, c'est en 2010 174 000 € de pertes de recettes estimées sur les allocations de compensation de fiscalité et 152 000 € sur le CEJ, ceci sans compter les diverses restrictions d'ores et déjà annoncées sur les actions de quartier, la Parade de Noël ou les financements REAAP.
- **Evaluer l'évolution des dotations versées par l'Etat selon un niveau inférieur à l'inflation** : la DGF – Dotation Globale de Fonctionnement – devrait augmenter de seulement la moitié de l'inflation prévisionnelle 2010. Aucune augmentation n'est prévue pour les dotations de péréquation que sont la Dotation de Solidarité Urbaine et le Fonds de

Solidarité de la Région Ile de France

- **Augmenter aussi modérément que possible les taux des taxes foncières et d'habitation** : face à ce contexte plus que contraint et complexe, la capacité d'autofinancement doit être maintenue au prix d'un très grand effort sur les dépenses de fonctionnement. Pour autant, après 7 années de stabilité des taux, il faut envisager un recours un peu plus ample à la fiscalité pour assurer l'équilibre pérenne des finances communales tout en restant modéré pour ne pas aggraver la situation sociale des bezonnais. Le Budget 2010 est donc construit sur l'hypothèse d'une hausse des bases fiscales de 2% (supérieure à la revalorisation nationale de 1,2% grâce au dynamisme du territoire) et une hausse des taux limitée à 5% (ils n'ont pas augmenté depuis 2003, circonstance très exceptionnelle) ; elle entrainera une augmentation de la part communale des cotisations individuelles (taxe d'habitation) de 23 € pour une habitation correspondant à la valeur locative moyenne de la commune.
- **prendre en compte les effets de la Communauté d'Agglomération** :
 - Transfert intégral de la ville à l'agglomération du produit de la taxe professionnelle ainsi que des recettes et charges des services déclarés d'intérêt communautaire, auxquels s'ajoute cette année le Théâtre Paul Eluard ;
 - Versement par l'agglomération à la ville d'une attribution de compensation égale à la différence entre les ressources dont elle dispose venant de Bezons et les charges que Bezons lui fait désormais supporter ;
 - Remboursement à la ville des annuités d'emprunts souscrits pour le renouvellement des biens désormais transférés ;
 - Un fonds de concours devrait à nouveau être versé à la commune par l'agglomération complétant ainsi significativement les crédits disponibles et confirmant la pertinence du choix fait de la création de l'agglomération.
 - Prise en charge directe par la communauté d'agglomération de services importants (propreté, voirie, éclairage, économie...)

II- La traduction des orientations budgétaires en dépenses

Afin de parvenir à compenser la baisse des recettes telle que décrite ci-dessus et faire face à l'augmentation de nos charges, ce budget trouve son équilibre grâce à un effort significatif sur les dépenses de fonctionnement.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement de la ville sont réduites de près de 3% sur le CA 2009 prévisionnel. L'augmentation des frais de personnel a été limitée au seul indice du Glissement Vieillesse Technicité et à l'augmentation prévisionnelle du point d'indice. Ceci conjugué aux efforts sur les dépenses de remplacements conduit à une augmentation des charges de personnel limitée à 2% par rapport au CA 2009 prévisionnel.

A-SOLIDARITÉ : UN EFFORT PERMANENT

Le vieillissement de la population entraîne la nécessité de **l'adaptation des dispositifs à l'égard des aînés**. Il convient dans ce cadre d'affirmer l'identité du service aux Retraités (qui se voit doté d'un budget de 114 000 € hors subvention à la RPA), de renforcer l'aide au maintien à domicile par une bonne articulation des services qui y travaillent, de poursuivre les actions de prévention santé (dont les actions seront complétées par des programmes d'éducation et d'accompagnement du patient destinés aux familles). Par ailleurs, on sait qu'un opérateur souhaite créer une nouvelle maison de retraite médicalisée sur notre ville ; encore faut-il que le projet s'insère convenablement dans son environnement et que les financements soient obtenus. Enfin, le regroupement de la restauration des Sycomores et de la RPA Perronet en ce dernier lieu, effectif depuis la mi-décembre, est confirmé par ce budget, rationalisant cette prestation sans interrompre le service aux quelques usagers concernés.

La subvention à la RPA s'établit à 151 000 € ; il convient d'y être attentif, le bailleur souhaitant une

augmentation du loyer.

La subvention au CCAS s'élève à 215 255 €, chiffre très significatif qui traduit le recours croissant des bezonnais aux services d'action sociale (+60% de secours versés sur les 1ers trimestres 2009 par rapport à 2008).

La commune est impliquée dans les **actions en faveur du retour à l'emploi**, en particulier via la Communauté d'Agglomération par le PACTE POUR L'EMPLOI (passé avec la Région et le département) et le dossier FSE, le soutien de la Maison De l'Emploi et le PLIE. Au niveau du budget communal, il faut noter l'effort particulier en faveur de la maîtrise de la langue française : ainsi, des **Ateliers de Socialisation et d'Alphabétisation** sont inscrits au budget des Centres Sociaux à hauteur de 24 400 €, plus 12 200 € dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

Les besoins en logements sont considérables : 1 341 demandeurs de logements en 2008 contre 1026 en 2007 (+30%). Bezons, on le sait, fait de longue date son devoir en ce domaine essentiel de la vie des gens – contrairement à bien d'autres communes. La toute dernière période en témoigne encore : avec la livraison des opérations Logirep rue Sampaix, Mirabeau (du FIAC), Villeneuve (FREHA), la prochaine mise en service du bâtiment LOGITRANSPORT et de la résidence en accession qui le jouxte, avec l'engagement dans le semestre du premier immeuble que va construire AB HABITAT sur le terrain de l'ancien garage municipal, route de Pontoise ou encore l'accélération de l'opération ANRU des Bords de Seine grâce à la vente des terrains municipaux du secteur Mairie récemment décidée par le Conseil Municipal ; avec également les constructions qui vont s'engager sur la cité des Brigadières dans le cadre de l'ANRU de l'Agriculture et aussi celles de la société Antin à qui la ville a vendu un terrain rue E Vaillant. Quelques logements d'urgence ou temporaires seront également gérés par le CCAS résidence ST JUST.

La ville et l'agglomération sont complémentaires et s'engagent en 2010 dans la poursuite des programmes très élevés de réhabilitation et de résidentialisation des cités (V. Hugo et C. Colomb en particulier), notamment par des participations financières versées aux bailleurs. L'établissement d'un Programme Local de l'Habitat est aussi en cours, de même qu'une étude sur l'habitat indigne. Sans attendre, 44 000 € sont prévus au budget communal pour une pré-étude OPAH dans le centre ville et pour la démolition de locaux inhabitables.

L'effort pour **l'intégration des handicapés** est poursuivi : outre la continuation par l'agglomération des programmes de mise aux normes des équipements de voirie (arrêts de bus en particulier), la ville s'engage en 2010 avec le Conseil Général dans une étude relative à la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite : 20 000 € sont inscrits en dépense au budget communal, financés par le département à hauteur de 6 000 €.

La **Solidarité Internationale** trouvera cette année une nouvelle affirmation et se traduira notamment en mars par un projet associant culture et solidarité (le PRINTEMPS DES DROITS).

B- L'ÉDUCATION

Les questions autour de l'école pèsent sur la construction du budget 2010 : dans le cadre d'abord des interventions que les textes ont attribué à sa propre compétence, la ville développe une politique très ambitieuse ; l'affectation d'1 ATSEM par classe maternelle (situation très exceptionnelle), l'organisation d'actions éducatives sur le temps du midi allant bien au delà de la simple surveillance des enfants sont en place ; cependant leur subventionnement est menacé et le financement de l'année 2010-2011 n'est toujours pas assuré.

Au delà de ces interventions, et devant la carence de l'ETAT, la commune a été amenée à mettre en place certains services pour contribuer à son niveau à la réussite éducative : accompagnement à la scolarité sur trois sites (86 000 €, financement CUCS et Civiq), PRE (285 000 €) ; là-encore les financements inquiètent.

La subvention à la Caisse des Ecoles pour le soutien aux **classes de découverte** est maintenue (82 500 €) afin de permettre à l'ensemble des élèves de CM2 de bénéficier de ce dispositif. Au delà de leurs vertus pédagogiques, elles constituent pour hélas trop de jeunes bezonnais une occasion parfois quasiment unique de découvrir d'autres lieux.

Les **Centres de Loisirs**, pour lesquels la demande est toujours très forte, font l'objet d'un effort particulier en 2010. Outre les quelques 172 000 € de crédits de fonctionnement qui leur sont affectés (hors dépenses de personnel), cette année sera marquée par le démarrage du chantier de **construction du nouveau CLM du quartier des Chênes**, dont une première tranche est inscrite à hauteur de 700 000 €. Le dossier a été présenté au Conseil Général pour financement et, sans illusion, à la CAF.

En matière de vacances, les crédits inscrits au budget communal traduisent une volonté de réorientation : il ne s'agit plus de déléguer cette mission à des prestataires extérieurs mais de **proposer aux jeunes bezonnais davantage de mini séjours** organisés si possible en interne dans le cadre d'une démarche de proximité en direction des quartiers, impliquant les familles (20 000 € inscrits sur le secteur de l'enfance et 30 000 € sur la jeunesse, financés à hauteur de 13 400 € par la participation des usagers).

Le service jeunesse voit son action redéfinie pour être davantage partie prenante dans la démarche de proximité et le partenariat avec les collèges. Malgré la perte possible de financements CAF (Contrat Enfance Jeunesse) et Politique de la Ville pour 47 000 €, son budget de fonctionnement est maintenu autour de 150 000 € annuels.

Avec l'affirmation de la volonté du « **Sport pour Tous** », il s'agit de promouvoir par la pratique sportive la mixité sociale, l'équilibre entre les quartiers, entre garçons et filles. Les actions menées par les services municipaux (plus de 160 000 € de crédits d'animation et d'entretien des équipements, hors personnel), complétées par celles des clubs témoignent de leur rôle éducatif et social essentiel. Dans ce cadre, on notera en particulier la dotation complémentaire accordée à l'USOB (+20 000 €) pour lui permettre d'une part de faire face à la professionnalisation du secteur sportif et d'autre part d'améliorer l'accueil des familles les plus en difficultés. Par ailleurs, le CCAS accordera désormais des aides pour la pratique sportive.

Les activités culturelles particulièrement développées à Bezons sont désormais largement prises en charge par l'agglomération. Le Théâtre Paul Eluard est depuis le 1er janvier 2010 une compétence communautaire : la subvention d'équilibre du Théâtre (environ 700 000 €) et le soutien à la Danse en Résidence (30 490 € annuels) sont désormais portés par l'agglomération, la ville voyant son attribution de compensation réduite de façon proportionnelle (la CLECT aura à en proposer au conseil municipal le montant ; une provision est juste budgétisée en attendant). Il convient de rappeler ici que l'enseignement de la musique et de la danse est compétence communautaire depuis 2007 et de noter que le partenariat avec le Conservatoire d'Argenteuil se déroule dans de bonnes conditions. Les arts plastiques dont on connaît la place sur la ville et les actions en faveur de la lecture se voient affecter 155 000 € de crédits de fonctionnement (hors personnel) ; là-encore, plusieurs actions ont été ré orientées vers une plus grande proximité.

Afin de faire face à la demande d'accueil toujours vive sur le secteur de **la petite enfance**, le budget de fonctionnement courant des crèches est maintenu à un niveau supérieur à 105 000 € de dépenses courantes (hors personnel), auxquels il faut ajouter la participation communale à la crèche d'insertion Caramel à hauteur de 57 500 € pour 2010 (10 € par jour et par enfant accueilli). Les crèches de Bezons mettent en place un véritable projet autour de l'enfant qu'il importe de poursuivre. L'effort est maintenu pour l'accueil des enfants handicapés.

C- LES QUARTIERS

L'effort de la ville dans cette direction est accentué : ainsi, comme il l'a été dit, les actions intègrent une refondation certaines de leurs objectifs vers l'emploi et l'insertion (compétence de l'agglomération et du CCAS également), le recentrage vers les publics les plus en difficultés et le travail vers les cités prioritaires dans le cadre de la démarche de proximité. Au total, 390 000 € de

financements (Etat, Département, Région) sont affectés à la politique de la ville pour la réalisation des projets de cités (expérimentés pour l'heure sur F. Liszt, les Sycomores et R. Masson pour environ 100 000 €), ou la réorientation des contrats vacances, des grandes animations – parade de Noël et 1/2/3 Soleil ou des actions d'accompagnement à la scolarité et de réussite éducative.

D- INVESTISSEMENT : POURSUITE DE L'EFFORT D'ÉQUIPEMENT

Conformément aux engagements pris lors du débat d'orientations budgétaires, le niveau d'équipement de la ville est maintenu à un haut niveau notamment grâce aux efforts déployés tant pour améliorer l'autofinancement de la ville que dans la recherche de financements.

Ainsi, **les écoles se voient affectés plus de 800 000 € de crédits** (190 000 € pour les classes de L. Michel et 85 000 € pour l'office, 30 000 € pour la rénovation de la cour de l'école élémentaire P. Langevin, 270 000 € pour la rénovation de K. Marx, 169 000 € pour la fin de la rénovation de la primaire V. Hugo, 70 000 € pour la reprise de la cour de la maternelle J. Prévert). Une nouvelle fois l'intervention sur ce patrimoine doit être souligné.

S'agissant des bâtiments sportifs, il est prévu au présent budget primitif la reprise des vestiaires sous tribune du stade Delaune, de l'ordre de 55 000 € ainsi que les éclairages d'un terrain de football, pour 65 000 €. La reprise des malfaçons de la piscine est valorisée à 350 000 € et son financement sera assuré par la souscription d'un emprunt relais dans l'attente du résultat du contentieux en cours dont on doit déplorer la lenteur : il paraît en effet délicat d'attendre davantage sauf à voir l'équipement se dégrader. La réhabilitation du gymnase Jean Moulin fera l'objet d'une probable inscription de crédits au Budget Supplémentaire de l'ordre de 400 000 €, une fois les financements dégagés.

La construction du **nouveau CLM des Chênes** rue MAURICE BERTEAUX est également programmée cette année pour une première phase, à hauteur de 700 000 €, son financement devant être partiellement assuré par le Conseil Général et plus tard par la vente du terrain d'assiette de l'actuel bâtiment des Vallées.

Comme prévu, **les espaces verts et arborés** font également l'objet d'une enveloppe budgétaire conséquente permettant le renouvellement de nombreux arbres et jardinières pour un coût de 60 000 €.

A noter également la **provision pour grosses réparations et petits travaux d'amélioration**, qui voit son niveau passer de 40 000 € au BP 2009 (travaux du quotidien) à 200 000 € au BP 2010, témoignant si nécessaire de l'attention apportée au patrimoine.

Au total, la section d'investissement est portée de 5 553 770 € au BP 2009 à 5 957 400 € au BP 2010. De manière plus opérationnelle, si l'on considère uniquement les crédits de travaux inscrits au chapitre budgétaire 23 (c'est à dire hors mouvements d'ordre, mouvements financiers, opérations foncières et acquisitions courantes de matériels), **l'effort d'équipement de la ville s'améliore de façon exceptionnelle cette année et passe de 1 020 100 € à 2 331 360 €.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (MM et Mmes. Régis, Bénidir, Legrand, Rigaut, Telli et MM. Gibert et Houssaye votant contre), approuve le budget primitif de la ville équilibré, par chapitre :

- en investissement : 5 957 400 euros
- en fonctionnement : 38 772 887 euros

et, à la majorité (MM. Régis, Bénidir, Legrand, et Mmes Rigaut et Telli votant contre), autorise le versement des subventions aux associations.

Dossier 2 – Construction du Centre de Loisirs Maternel des Chênes - Demande de subvention au Conseil Général et à la CAF

Sur le rapport de M. Caron,

En juin dernier, le Conseil municipal confirmait le projet de construction d'un nouveau CLM et son implantation sur le parking communal situé entre les rues Maurice Berteaux et des Frères Bonneff et décidait de lancer la sélection de l'architecte. A été retenu le projet répondant le mieux aux exigences environnementales, fonctionnelles, d'insertion dans le quartier et de prix attendues. Les travaux sont estimés à 1 300 000 € HT. Afin de concrétiser au plus vite la construction, il convient désormais de solliciter les financements des partenaires : Conseil Général du Val d'Oise, la CAF, même si pour cette dernière les chances d'aboutir sont très faibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours du Conseil Général, de la CAF, demande les avis de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Caisse d'Allocations Familiales sur le projet et autorise son Maire à signer les actes afférents.

Dossier 3 - Rénovation du gymnase Jean Moulin - Demande de subventions.

Sur le rapport de M. Berkane,

Le gymnase Jean Moulin, datant de 1965, nécessite aujourd'hui une rénovation d'importance, d'autant que son utilisation est quotidienne, aussi bien par les associations que par les élèves du Lycée du Grand-Cerf et du collège Henri Wallon. Les interventions porteront principalement sur la façade nord et la couverture, les menuiseries extérieures, le sol sportif, le chauffage, les éclairages et une mise aux normes d'accessibilité. Ces travaux sont estimés à 798 611 € HT.

Des subventions du Centre National de Développement du Sport et des conseils général et régional sont susceptibles d'être obtenues, sous réserve, en ce qui concerne la région, de la signature d'une convention d'utilisation avec le lycée du Grand Cerf.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite les concours les plus larges du Conseil Général, du Conseil Régional et du Centre National de développement du sport, autorise son Maire à signer les actes à passer avec les partenaires de la Ville dans ce cadre et à conventionner avec le lycée du Grand Cerf.

Dossier 4 - Délégation à l'EPFVO du droit de préemption sur les périmètres Roger Masson et du Drapeau.

Sur le rapport de M. le Maire,

En décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la convention permettant l'intervention foncière de l'établissement public foncier du Val d'Oise (EPFVO) sur certains secteurs de la ville. Celle-ci prévoit que la délégation du droit de préemption urbain (DPU) au bénéfice de l'EPFVO soit mise en œuvre pour sa durée sur les secteurs Roger Masson et secteur du Drapeau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert du DPU sur ces deux secteurs à l'EPFVO.

Dossier 5 - Acquisition à l'Etat des parcelles situées à proximité du chemin de Halage

Sur le rapport de Mme Prio,

L'Etat met en vente trois parcelles situées dans la zone d'activité Ouest, jouxtant le chemin de halage d'une superficie de 1564 M² pour un montant total de 109 480 €. Une petite partie de ces parcelles permettra une amélioration substantielle de l'aménagement du chemin de halage ; elle

sera rétrocédée à l'agglomération pour ce faire. De plus, la plus grande partie de cette emprise pourra par la suite être revendue à la Société YVEL, dont le site est limitrophe et qui souhaite s'agrandir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise le Maire à signer les actes afférents.

Dossier 6 – ZAC des Bords de Seine - Cahier des charges des cessions de terrains

Sur le rapport de Mme Prio,

Les relations contractuelles à venir entre SEQUANO AMENAGEMENT, aménageur de la ZAC des Bords de Seine, et les constructeurs, vont s'appuyer sur un Cahier des Charges de Cession ou de Location des Terrains (CCCT). Lui sont associés : un Cahier de Limite des Prestations Particulières Aménageur / Constructeur, un Cahier des Prescriptions Urbaines, Architecturales, Paysagères et un Cahier des Prescriptions Environnementales et Développement Durable Général. Ces documents très complets permettront de clarifier les relations contractuelles à venir entre l'aménageur et les promoteurs. Ils seront annexés à tous les actes de vente. Il s'agit de s'assurer de la bonne prise en compte de l'aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces documents et autorise le Maire à intervenir à l'occasion de chaque cession, par la signature d'un exemplaire du CCCT, de ses annexes et du Cahier des Limites de Prestations ainsi qu'une fiche de lot, précisant la SHON autorisée sur la parcelle cédée et les prescriptions particulières éventuellement imposées au lot considéré.

Dossier 7 – Bilan d'activité 2008 du Sipperec

Sur le rapport de M. Caron,

La commune est adhérente au SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication) pour la compétence « réseaux urbains de communications électroniques et de services de communication audiovisuelle ». C'est aujourd'hui ce syndicat qui est signataire de la convention câble passée avec Numéricable. Comme le dispose la loi, le SIPPAREC doit présenter un rapport d'activité chaque année au conseil municipal.

Entre autres points, ce rapport rappelle la mise en place de la fibre optique très haut débit sur le parc d'activité Ouest (rue S. Allende) a été achevée en 2008.

En ce qui concerne les réseaux câblés, le concessionnaire a été mis en demeure de poursuivre le déploiement conformément à ses engagements (taux de câblage de la ville de 73,3% et 8174 prises construites). Mais il faut noter tout de même qu'on a observé un niveau relativement faible de plaintes par rapport aux années précédentes, signe d'une amélioration certaine de la qualité de service.

Le conseil municipal prend acte du bilan d'activité 2008 du SIPPAREC.

Dossier 8 – Convention de mise à disposition de personnel et convention de refacturation des charges à la Communauté d'Agglomération

Sur le rapport de M. Ourmières,

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons, chaque Commune membre met ses services à la disposition de la structure intercommunale puisque cette première ne dispose pas encore de tous les moyens propres à son fonctionnement autonome.

Dans l'attente du transfert effectif des agents concernés à l'agglomération, il est nécessaire de prolonger la période de mise à disposition des services communaux à celle-ci. En complément

indispensable de ce dispositif, une convention de refacturation des charges au bénéfice des deux communes membres sera également être signée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention tripartite de mise à disposition de services ainsi que la convention de refacturation de charges et autorise le Maire ou son représentant à les signer.

Dossier 9 - Autorisation permanente et générale de poursuite au Trésor Public

Sur le rapport de M. Breuneval,

Afin de faciliter l'exercice de ses missions de recouvrement des recettes communales, le Trésor Public sollicite une autorisation permanente et générale de poursuites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne au Trésor Public une autorisation générale de poursuivre les recouvrements des recettes de la ville, suivant le protocole de mise en œuvre qui lui est présenté.

Dossier 10 – Convention de financement avec Logirep pour les sorties des habitants de la cité des Brigadières

Sur le rapport de Mme Jaouen,

La cité des Brigadières donne lieu à une importante opération de rénovation urbaine qui passe par d'importants chantiers. Les espaces extérieurs étant partiellement impraticables du fait de travaux sur les réseaux, il a été décidé, en accord avec Logirep, d'organiser des sorties durant l'été 2009 afin de permettre aux familles ne pouvant partir en vacances de s'évader un minimum d'un quotidien plutôt difficile et bruyant durant cette période. Plus de 150 personnes y ont participé. Le bailleur participe financièrement à cette action en prenant en charge l'intégralité des dépenses de car effectuées pour ces sorties, soit 2 179 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de financement et autorise sa signature par M. le Maire.

Dossier 11 – Tableau des effectifs

Sur le rapport de M. Ourmières,

Comme chaque année, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le tableau des effectifs permanents du personnel communal au 1er janvier. Il s'agit des postes ouverts regroupés par filières et grades.

FILIERE ADMINISTRATIVE

*Directeur Général.....	1
*Directeur Général Adjoint.....	3
*Directeur Territorial.....	4
*Attaché Territorial Principal.....	5
*Attaché Territorial.....	18
*Rédacteur Territorial Chef.....	8
*Rédacteur Territorial Principal.....	4
*Rédacteur Territorial.....	10
*Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe.....	6
*Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe.....	9

*Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe.....	20
* Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe.....	58

FILIERE TECHNIQUE

*Directeur Général des Services Techniques	1
*Ingénieur en chef de classe normale.....	1
*Ingénieur Principal.....	1
*Ingénieur.....	3
*Technicien Territorial Supérieur.....	3
*Contrôleur de travaux principal.....	1
*Contrôleur de travaux.....	4
*Agent de Maîtrise Principal.....	9
*Agent de Maîtrise.....	17
*Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe.....	15
* Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe.....	21
*Adjoint Technique 1 ^{ère} classe.....	2
* Adjoint Technique 2 ^{ème} classe.....	181
* Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à TNC.....	2

FILIERE MEDICO-SOCIALE

*Médecin Territorial.....	1
* Médecin Territorial à TNC.....	3
*Rééducateur cadre de santé.....	1
*Puéricultrice cadre de santé.....	1
*Puéricultrice de classe supérieure.....	1
*Educatrice chef de jeunes enfants.....	2
*Educatrice principale de jeunes enfants	2
*Educatrice de jeunes enfants.....	4
* Auxiliaire de Puériculture Principale de 1 ^{ère} classe.....	1
*Auxiliaire de Puériculture Principale de 2 ^{ème} classe.....	1
*Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} classe.....	8
*Infirmière cadre de santé.....	2
*Infirmière de classe supérieure.....	3
*Infirmière de classe normale.....	6
*Infirmière de classe normale à TNC (17H30).....	1
*Auxiliaire de soins Principal de 1 ^{ère} classe.....	1
*Auxiliaire de soins Principal de 2 ^{ème} classe.....	3
*Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe.....	5
*A.S.E.M. Principale de 2 ^{ème} classe.....	5
*A.S.E.M. de 1 ^{ère} classe.....	41
*Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe.....	1
* Agent Social de 1 ^{ère} classe.....	1
*Agent Social de 2 ^{ème} classe.....	19
*Assistant socio-éducatif.....	4
*Assistant socio-éducatif principal.....	1

FILIERE CULTURELLE

*Conservateur Bibliothèque 1 ^{ère} classe.....	1
*Bibliothécaire 2 ^{ème} classe.....	1
*Assistant qualifié de conservation 1 ^{ère} classe.....	1
*Assistant qualifié de conservation 2 ^{ème} classe.....	2
*Assistant Territorial de Conservation hors classe.....	1
*Assistant Territorial de Conservation de 2 ^{ème} classe.....	6
*Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2

*Professeur d'enseignement artistique hors classe.....	2
*Assistant Territorial Spécialisé d'enseignement artistique à TC.....	10
*Assistant Territorial Spécialisé d'enseignement artistique à TNC.....	16
*Assistant d'enseignement artistique à TNC	4

FILIERE SPORTIVE

*Conseiller des APS.....	2
*Educateur Territorial des APS hors classe.....	3
*Educateur Territorial des APS 2 ^{ème} classe.....	5
*Educateur Territorial des APS 2 ^{ème} classe à TNC.....	4
*Educateur Territorial des APS 2 ^{ème} classe dans le cadre du CIVIQ à TNC.....	5
*Opérateur des APS.....	2
*Aide-Opérateur des APS.....	2

FILIERE ANIMATION

*Animateur Principal.....	1
*Animateur.....	9
*Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe.....	4
*Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	32
*Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17H30).....	2
*Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe dans le cadre du CIVIQ à TNC.....	14

HORS FILIERE

*Collaborateur du Maire.....	2
*Conseiller technique auprès du Maire.....	1
*Journaliste-Photographe.....	1
*Chargée Prévention M.O.U.S.....	1
*Agent développement social.....	1
*Agent de développement local.....	1
*Directeur de Centre Social.....	1
*Assistante Maternelle.....	84
*Médecin spécialiste TNC.....	16
*Chirurgien-dentiste TNC.....	3
*Orthodontiste TNC.....	1
*Kinésithérapeute.....	1
*Animateur CLP TNC.....	10
*Professeur de musique TNC (emploi spécifique).....	1
*Chargé de mission action économique, emploi et formation.....	1
*Conseiller technique pour le développement du quartier du nouveau Bezons.....	1
*Chef de projet ANRU.....	1
*Assistante de direction ANRU.....	1
*Technicien ANRU.....	1
*Chargé d'ingénierie sociale ANRU.....	1
*Coordonnateur PRE.....	1
*Réfèrent familles PRE.....	1

De plus, compte-tenu des évolutions nécessaires, le Conseil Municipal, modifie le tableau des effectifs comme suit :

Au 1er février 2010

- Suppression d'un poste de contrôleur
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique de 2^{ème} classe

- Transformation d'un poste d'agent social principal de 2ème classe en agent social de 2ème classe
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe en adjoint d'animation de 1ère classe

Au 1er mars 2010

Renouvellement du poste de référent familles dans le cadre du PRE, dans les mêmes conditions que précédemment

Et, pour permettre d'éventuelles promotions pouvant intervenir avant le prochain conseil municipal, ouvre les postes ci- dessous afin de prononcer les nominations au plus tôt ; il sera le cas échéant ré ajusté le moment venu.

Au 1er mars 2010 :

- Création d'un poste d'attaché
- Création d'un poste d'auxiliaire de soins pal de 1ère classe
- Création d'un poste d' adjoint technique pal de 2ème classe
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
- Création d'un poste d' attaché principal
- Création d'un poste de rédacteur chef
- Création d'un poste de rédacteur principal
- Création de 2 postes de rédacteur
- Création d'un poste d'assistant de conservation de 1ère classe
- Création d'un poste d'opérateur des APS
- Création d'un poste de contrôleur principal
- Création d'un poste d'adjoint technique pal de 1ère classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif pal de 1ère classe

Au 1er avril 2010 :

- Création d'un poste de contrôleur en chef

Dossier 12 – Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

18/11/2009	Contrat de location de logement avec Mme Odile LESVENAN
27/11/2009	Marchés publics : Rénovation de 3 classes et d'une cage d'escaliers et d'un couloir à l'école Paul Vaillant Couturier – Avenant N°1 sur le lot 4 (peinture) avec la société DNF
1/12/2009	Spectacle du groupe d'artistes Morpheum pour les fêtes de Noël dans les cités des Sycomores, de l'Ogif et de la Paix le 16 décembre 2009.
2/12/2009	Référé préfectoral contre la délibération du conseil municipal sur l'accueil minimum dans les écoles – fixation des honoraires de Maître Brault
3/12/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination des régisseurs titulaire et suppléants des régies d'avances et de recettes pour les cautions versées pour la remise des cartes magnétiques permettant l'accès automobile au cimetière • Modification de l'acte de création de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement et le remboursement de la caution pour la carte magnétique d'accès au cimetière (actualisation du montant maximum

	<p>de l'encaisse)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marchés publics : gestion informatisée du service habitat avec l'entreprise AFI. Avenant n° 1 : acquisition de licences utilisateur complémentaires
4/12/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Décision modifiant l'acte de création de la régie d'avances de la crèche collective (actualisation du montant maximum de l'avance au régisseur) • Décision modifiant l'acte de création de la régie d'avances de la crèche des Sycomores (actualisation de l'adresse de la crèche) • Nomination du mandataire suppléant de la régie de la crèche collective
7/12/2009	Projet de ville - « Berges de Seine, une histoire en mouvement » - spectacle « Le Pont de la Horlue » avec la compagnie Frédérique Wolf-Michaux les 8, 10 et 11 décembre 2009
8/12/2009	Marchés publics : Réalisation de relevés de géomètre et prestations topographiques avec l'entreprise ATGT
9/12/2009	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de 2 classes et d'une cage d'escalier à l'école Louise Michel – Avenant n° 1 sur le lot 5 (Peinture-revêtement de sol) avec l'entreprise CGPG • Réalisation d'un bilan carbone et élaboration d'une démarche Agenda 21, phase diagnostic avec les entreprises : GCL/ELITEC/CERENE et AUXILIA
11/12/2009	Marchés publics : Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un centre de loisirs maternels sans hébergement « Les Chênes » avec les entreprises : A19 Camfrancq et Fanti SERLARL/PIL'ASTRE/PYREN/EQUATION DURABLE
30/12/2009	Marchés publics : Location et entretien de divers véhicules avec la société SAML – Avenant n° 1 sur les lots 1/2/3/4
18/12/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination des régisseurs titulaires et mandataires suppléants de la régie de recettes pour l'encaissement des extraits de cadastres • Décision modifiant l'acte de création de la régie de recettes du service urbanisme (mise à jour montant d'encaissement et adresse de la régie)
29/12/2009	Représentation de la commune par Me Brault – occupation sans droit ni titre d'un pavillon rue Maurice Berteaux
8/01/2010	Recours à agence d'intérim pour le recrutement d'une infirmière DE, pour le centre de santé avec la sté ADECCO Médical
13/01/2010	Marchés publics : Prestations de sécurité pour manifestations municipales et fonctionnement d'équipement de la ville de Bezons avec l'entreprise PLANET SECURITE
14/01/2010	Marchés publics : Rachat de matériel et logiciels informatique en location avec la société LOC INFOR

11 questions orales sont ensuite posées par M. Régis auxquelles M. le Maire répond. L'intégralité de ces questions et des réponses apportées est consignée dans le procès-verbal de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h15

La secrétaire de séance, Marjorie Noël